

ÉCOLE DE DANSE

Céline
LÉVESQUE

3100 boul. Mascouche,
LOCAL 12, Mascouche, Qc, J7K 1Y4
450.417.1168

Formulaire d'inscription

TPS/TVH :829708502 rt0001

TVQ :1009997241 tq0002

SESSION 1

SESSION 2

Date entrée : ____/____/____
 Jour Mois Année

- Cours: _____ jour: _____ HR: _____ Élève : _____

- Cours: _____ jour: _____ HR: _____ Élève : _____

- Cours: _____ jour: _____ HR: _____ Élève : _____

- Cours: _____ jour: _____ HR: _____ Élève : _____

Identification de L'élève

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone :_(_____) _____ Cell :_(_____) _____

Âge : _____ Date de Naissance : _____ Sex : F M

No d'assurance Maladie : _____

Personne à rejoindre en cas de problème ou d'urgence: _____

Numéro de téléphone en cas de problème ou d'urgence :_(_____) _____

Nom du ou des payeurs : _____

Tel.mère maison :_(_____) _____ tel.père maison_(_____) _____

Tel.mère cellulaire:_(_____) _____ tel.père cellulaire_(_____) _____

Courriel Mère ou père : _____

Nombre de semaine : _____

Prix de location de 1 Costume : 34.79\$

Nombre de cours : _____

Taxe : 5.21\$

Prix du cours : _____

Total : 40.00\$

Taxe : _____

Nombres de costumes : _____

Total :

Prix total des costumes :

Nombre de Versement pour les cours : _____

Nombre de versement pour les costume : _____

Montant des versements pour les cours: _____

Montant des versements des costumes : _____

Signature :

Date :
 Jour Mois année

Contrat

- Tous les cours doivent être payés par chèque, et le dernier paiement fait du 1^{er} juin
- Des frais de 40\$ seront chargés suite à un chèque retourné sans fond.
- Annulation de cours : **les costumes ne sont pas remboursables.**
- **Après 3 mois les cours ne sont plus remboursables.**

Initial

Tenue vestimentaire

- Vêtement adéquat pour les cours, Il est strictement interdit de porter des jeans
- Soulier de danse adapté à votre cours. Aucuns souliers de ville.
- Pas de bijoux et Cheveux attachés.

RÈGLEMENTS

- Les quelques règles qui suivent visent à assurer le bon déroulement des classes, la sécurité des élèves et le respect à la fois des élèves et des professeurs.
- On demande aux élèves d'arriver 10 à 15 minutes avant l'heure prévue de la classe afin d'avoir le temps de se préparer et permettre de débiter la classe a temps.
- Aucun spectateur (parent, amies, ou autre) ne peut entrer dans les studios.
- Aucun cellulaire en fonction dans les studios.
- Aucune Boisson (café, jus, gatorade...) autre que les bouteilles d'eau.
- Si ces consignes ne sont pas respectées, que le bon fonctionnement des classes et de l'école est compromis, le professeur, ou la personne concernée, a la responsabilité de contacter les parents, afin de les aviser de la situation et voir à trouver une solution afin d'y remédier.

SPECTACLES

Les spectacle ont lieu cegep Marie-Victorin à Montréal.

Il y aura générale toute la semaine précédant les spectacles, le tout se feras à l'école de danse et les groupes seront mixer.

Le prix des billets de Spectacle n'est pas remboursable ni échangeable.

Achat Minimum de 5 billets par étudiant pour le spectacle :

Initial

Mention exigée par la loi sur la protection du consommateur.

Le consommateur peut Résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le commerçant n'ait commencé à exécuté son obligation principal en envoyant le formule ci-annexée ou autre avis écrit à cet effet au commerçant

Si le commerçant a commencé à exécuter son obligation principal. Le consommateur peut résilier le présent contrat dans un délai légal à un dixième de la durée prévue au présent contrat en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Ce Délai a comme point de départ le moment où le commerçant commence à exécuter son obligation principal. Dans ce cas, le commerçant ne peut exiger au plus, du consommateur, que la paiement d'un dixième du prix total prévu au contrat.

Le contrat est résilier, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Dans les dix jour qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 197 à 205 de la loi sur la protection du consommateur et, au besoin, à communiquer avec l'office de la protection du consommateur.

Pour toute information concernant un cas personnel et pour recevoir des informations sur l'ensemble des services offerts par l'école de danse Céline Lévesque.

JE, , reconnait avoir lu le présent contrat et déclarée avoir compris la portée.

Et nous avons signé à Mascouche, le

Jour

Mois

Année

1. _____

Signature École danse Céline Lévesque

2.

Signature du Consommateur